

Wallonie



Service public  
de Wallonie



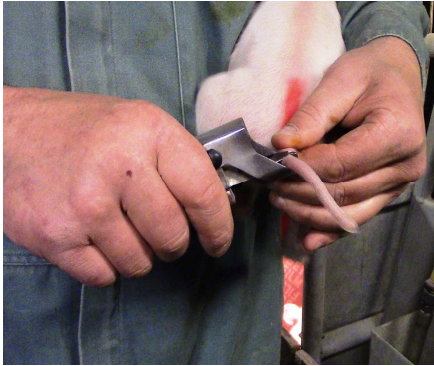
## PLAN D' ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DE LA CAUDECTOMIE

*« 18<sup>ème</sup> journée d'étude des Productions porcines et avicoles »  
21 novembre 2018*

Dr Bruno CARDINAL  
**Service public de Wallonie**  
**agriculture ressources naturelles environnement**  
Direction de la Qualité et du Bien-être animal



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



## Plan d'actions pour la réduction de la caudectomie

### LÉGISLATION



*Arrêté royal du 17 mai 2001 relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés pour l'exploitation utilitaire de l'animal ou pour limiter la reproduction de l'espèce*

*Arrêté royal du 15 mai 2003 relatif à la protection des porcs dans les élevages porcins*

*Base: Directive 2008/120/CE*



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

2



SPW  
Service public  
de Wallonie

## AUTORISÉ SOUS CONDITIONS

- **L'amputation partielle de la queue et la réduction des coins ne peuvent être réalisées en routine, mais uniquement lorsqu'il existe des preuves que des blessures causées aux mamelles des truies, aux oreilles ou aux queues d'autres porcs ont eu lieu. Avant d'exécuter ces actes, d'autres mesures doivent être prises afin de prévenir la caudophagie et d'autres vices, en tenant compte du milieu de vie et des taux de charge. Pour cette raison, les conditions d'ambiance et les systèmes de conduite des élevages doivent être modifiés s'ils ne sont pas appropriés**

→ *attestation vétérinaire*

- **Si l'intervention est pratiquée plus de 7 jours après la naissance, une anesthésie complétée par une analgésie prolongée doit être réalisée par un vétérinaire**



## CONTEXTE

- Pratique généralisée en UE sauf Finlande-Suède-Lituanie (+Norvège)
  - 2014: Rapport "Study on routine tail docking of pigs"
  - Janvier 2016: DG Sante-Visites d'étude : Finlande, Suède, Suisse
    - « les mutilations masquent les (véritables) problèmes et l'élevage de porcs dont la queue est préservée entraîne la nécessité de réduire les facteurs de stress liés de manière sous-jacente à la caudophagie »
  - Mars 2016: Recommandation (UE) 2016/336
    - les éleveurs effectuent une évaluation des risques
    - établir des critères de conformité
    - diffuser les bonnes pratiques
- Article Wallonie élevage janvier 2017
- Janvier 2018: → **Plan Action (+ Audits)**

*The plan includes all Member States but will focus on main EU pig producing countries and commercial farms.*





## MULTIFACTORIEL - 6 AXES



- **Matériaux d'enrichissement**
- **Propreté de l'enclos**
- **Confort thermique, qualité de l'air, lumière ...**
- **Santé et condition physique**
- **Compétition pour la nourriture et l'espace**
- **Régime alimentaire**



## PLAN D'ACTION WALLONIE

1. Critères de conformité dans les 6 axes + méthode vérification

→ Experts - AC

2. Concertation – Sensibilisation du secteur

→ Secteur - AC

3. Evaluation du risque – révision AR 2003

→ Experts – Secteur - AC





## EVALUATION DU RISQUE

- Tenue d'un registre détaillé des conditions d'élevage et des mesures mises en œuvre sur la ferme pour éviter la caudophagie (approuvé par le vétérinaire d'épidémiosurveillance).
- Enregistrement des éleveurs qui pratiquent la caudectomie ou qui détiennent des porcs dont la queue est coupée.
- Nouveau modèle de certificat qui établira des éléments objectifs et observés qui justifient la caudectomie

- Mesures similaires en Flandre -

Ex. Finlande (vidéo)





# Merci pour votre attention!



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

8



Wallonie



Service public  
de Wallonie